



Appel à Projets 2018

Plateformes Régionales de Recherche Clinique

La Ligue Nationale Contre le Cancer souhaite apporter en 2018 un soutien à des Plateformes Régionales de Recherche Clinique (PRRC) travaillant dans le domaine de la cancérologie.

L'appel à projets vise à soutenir pour une durée de trois ans des PRRC portant sur des thématiques transversales et à aider à la mise en place de plateformes innovantes, mettant l'accent sur implication directe des patients dans le processus de conduite de protocoles de recherche.

L'appel à projets s'adresse aux Centres Hospitaliers Universitaires, aux Centres de Lutte Contre le Cancer et aux Centres Hospitaliers. Les PRRC doivent constituer un soutien régional à la réalisation de recherches cliniques ou interventionnelles impliquant la personne humaine en cancérologie en apportant une expertise dans le choix de la méthodologie, l'élaboration du protocole, l'organisation de l'étude et un soutien logistique dans toutes les étapes de la vie d'un projet de recherche.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site Internet, www.ligue-cancer.net, accès chercheurs, à partir du 4 janvier 2018. La date limite de validation du formulaire Internet (Lettre d'Intention) est fixée au 5 février 2018.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :
recherche@ligue-cancer.net

Critères de sélection

- **Le responsable de la plateforme**
 - Doit consacrer au moins 50 % de son temps à l'activité de la plateforme.
 - Ses titres ou fonctions doivent être ceux d'un professionnel reconnu dans le domaine concerné.
 - Le porteur du projet doit travailler en tant que statutaire dans un laboratoire ou un service situé en France et reconnu par les tutelles (Ministère de la Santé, Ministère de la Recherche).
- **Ses collaborateurs**
 - Le nombre de collaborateurs doit être adapté au nombre et aux objectifs du projet déposé.
 - La composition de la plateforme doit être décrite avec précision, la formation et le statut des différents acteurs doivent être fournis.
 - L'environnement scientifique de la plateforme doit être tel que les projets puissent être réalisés.
- **Les projets suivis par la plateforme**
 - Ils doivent avoir un lien direct avec le cancer et concerner plusieurs établissements de soins de la région (CHU, CLCC, Centres Hospitaliers).

- **Les moyens octroyés**

- Le responsable de la plateforme doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont la plateforme dispose : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
- La subvention est destinée à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel. L'acquisition de gros matériel d'équipement ne fait pas partie de l'appel à projets. Les moyens octroyés ne peuvent en aucun cas servir de salaires pour un doctorant ou un post-doctorant. Ces demandes doivent faire l'objet de candidatures aux Appels à Projets dédiés.
- La subvention demandée doit venir en complément de dotations institutionnelles.
- Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués selon les besoins, au cas par cas, et selon les possibilités de la Ligue.

- **Engagements vis-à-vis de la Ligue**

Si son projet est retenu par la Ligue, le responsable de la plateforme s'engage :

- A remettre les rapports financiers annuels détaillés certifiés conforme par l'agent comptable.
- A remettre le rapport d'activité scientifique annuel détaillé sur l'avancement du projet. Ce rapport d'activité fera l'objet d'une attention particulière dont dépendra la reconduction pour l'année suivante.
- A participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à la plateforme par la Ligue Nationale et par les Comités Départementaux qui ont contribué au financement.
- A mentionner le soutien de la Ligue dans ses publications, communiqués de presse et toute présentation écrite ou orale des travaux soutenus.

Le formulaire internet de la Lettre d'Intention est accessible sur le site internet de la Ligue du
4 JANVIER 2018 au 5 FEVRIER 2018.

Informations concernant le Dossier Complet

La décision concernant la Lettre d'Intention sera notifiée à partir du 18 mai 2018. Le dossier complet devra être soumis en ligne (dans un document pdf UNIQUE) selon les informations transmises lors de l'acceptation de la lettre d'intention ET une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue entre le 18 mai et le 22 juin 2018 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Ce dossier devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

1. La description des objectifs de la plateforme, des projets de recherche impliquant la personne humaine suivis par la plateforme (15 pages maximum).
2. Le CV du responsable de la plateforme, son téléphone et son adresse électronique.
3. L'organigramme complet de la plateforme faisant apparaître les services offerts et les personnels concernés ainsi que les temps consacrés, y compris du responsable de la plateforme.
4. La liste, depuis 2015, des publications en rapport avec les activités de la plateforme publiés par les membres participants et un rapport d'activité plus détaillé de chaque membre (1 page maximum).
5. Le budget de la plateforme pour chaque période : 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, en mentionnant les dotations et contrats demandés et/ou obtenus par les membres de la plateforme, en indiquant la date de début et la date de fin des contrats.
6. Un budget prévisionnel spécifique Ligue pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 justifiant le montant de la subvention demandée, le rôle que peut jouer l'aide de la Ligue dans l'avancement des travaux de la plateforme ainsi que le pourcentage que représente la somme demandée à la Ligue par rapport au budget total de la plateforme.
7. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que, si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné par une autre association caritative ou fondation.
8. L'accord du Directeur de l'Etablissement ou du Président du groupe coopérateur, sur papier à en-tête précisant que le développement de cette plateforme s'inscrit dans la politique de l'établissement, ou du groupe coopérateur et garantissant la pérennité à court terme de cette plateforme.
9. L'accord et les coordonnées de l'établissement gestionnaire ainsi que le RIB du compte institutionnel.

NB : Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué

La copie papier du dossier complet devra être adressée le 22 JUIN 2018 au plus tard

(cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en 1 exemplaire à :

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Service Recherche

Appel à projets « Plateformes Régionales de Recherche Clinique »

14 rue Corvisart

75013 PARIS

Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets :	4 janvier 2018
Date limite de dépôt des Lettres d'Intention :	5 février 2018
Résultats des lettres d'intention et ouverture des dossiers complets :	18 mai 2018
Date limite de dépôt des dossiers complets :	22 juin 2018
Résultats officiels :	15 octobre 2018

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :

recherche@ligue-cancer.net